



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille



SOCIETE EQUATION S.A.S.
94 Boulevard de Courcelles
75017 Paris
France

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur
8, rue Neuve - Saint Martin - 13001 Marseille

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société Equation S.A.S.
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 94 Boulevard de Courcelles
75017 Paris
340 916 840 RCS Paris



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille

SOCIETE EQUATION S.A.S.
94 Boulevard de Courcelles
75017 Paris
France

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur

8, rue Neuve - Saint Martin - 13001 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Provence Alpes Côte d'Azur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre consulaire à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour risques et charges

Votre chambre consulaire constitue des provisions pour couvrir les risques et charges tel que décrit dans les notes « Faits caractéristiques de l'exercice – Provision pour Risques et Charges » et « Règles et méthodes comptables – Etat des provisions » de l'annexe des comptes annuels.

S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre chambre consulaire pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes assurés que les litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans la note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre consulaire ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 17 mai 2024

KPMG SA

Paris, le 17 mai 2024

EQUATION

Georges Maregiano

Associé

Xavier Rolland

Associé

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF	Exercice 2023			2022
	Brut	Amort et Provisions	Net	Net (N-1)
ACTIF				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	641 597	560 553	81 044	2 202
Fonds commercial (1)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 701 465	2 138 577	562 887	626 598
Inst tech. matériel & outillage industriel	-	-	-	-
Autres	262 880	182 819	80 061	93 477
Immobilisations corporelles en cours	1 188 638	-	1 188 638	40 000
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations financières (2) :				
Participations	233 830	180 870	52 960	56 075
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	58 732	-	58 732	63 902
Prêts et avances interservices accordés				
Autres	10 016 170	-	10 016 170	10 597 844
TOTAL I	15 103 312	3 062 819	12 040 493	11 480 098
Stocks et en cours :				
Matières premières & autres appros	-	-	-	-
En-cours de production (biens & services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires & finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances (3) :				
Créances clients et comptes rattachés	489 547	18 146	471 401	506 901
Autres	13 713 436	84 324	13 629 112	15 604 076
Valeurs mobilières de placement	5 668 630	-	5 668 630	3 410 000
Disponibilités	4 034 156	-	4 034 156	4 370 464
Charges constatées d'avance (3)	265 064	-	265 064	284 257
TOTAL II	24 170 833	102 470	24 068 363	24 175 698
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	39 274 144	3 165 288	36 108 856	35 655 796
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler le cas échéant entre biens & serv				
(b) Créances résultant ventes ou prestations serv				

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

SITUATION PATRIMONIALE

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES		
Apports	836 537	836 537
Ecart de réévaluation(a)		
Réserves :		
Réserves règlementaires		
Autres	35 604	35 604
Report à nouveau(b)	- 309 894	- 12 180
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)(c)	- 164 064	- 297 714
Subventions d'investissement	-	-
Provisions règlementées	-	-
TOTAL I	398 183	562 247
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant		
TOTAL I bis		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Fonds issus vers employeurs effort de construction		
Fonds sous forme de subvention	-	-
Fonds sous forme de prêts	-	-
Fonds en vue de sous titres	-	-
TOTAL I ter		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	772 980	1 240 894
Provisions pour charges	10 665 648	10 687 459
TOTAL II	11 438 628	11 928 352
DETTES (1)(e)		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts dettes auprès des étabs de crédit (2)	1 000 000	-
Emprunts et dettes financières diverses	8 315	-
Prêts et avances interservices reçus	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	71 653	182 921
Dettes fournisseurs et comptes rattachés(d)	1 800 498	1 138 224
Dettes fiscales et sociales	18 804 701	18 250 959
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45 294	37 289
Autres dettes	1 923 479	2 302 922
Produits constatés d'avance	618 105	1 252 882
TOTAL III	24 272 045	23 165 197
Ecart de conversion passif (IV)	-	-
TOTAL GENERAL (I+Ibis+Iter+II+III+IV)	36 108 856	35 655 796
(a) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an (2)Dont concours banc courants soldes crédit bqe (a)Détailler conformément réglementation vigueur (b) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte report. (c) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte (d) dettes sur achats ou prestation de service (e) Excp appli(1), avance & acompte reçu cde cours (f) Autres que 16883, 16884 NB :les comptes 426, 443C, 451C et 458C peuvent aussi être rattachés au poste Autres dettes" si leur nature véritable " le justifie		

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

FONCTIONNEMENT-CHARGES

CHARGES	Budget exécuté Année N-1 (A) 2022	Budget voté Année N (B) 2023	Budget exécuté Année N (C) 2023	Différence (D) = (C) - (B)
Charges d'exploitation				
Parts contributives	37 449 996	37 534 000	37 680 115	146 115
Prélèvements France Telecom	-	-	-	-
Reversements (A)	37 449 996	37 534 000	37 680 115	146 115
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières & autres	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-
Autres achats & charges externes	1 744 674	2 520 000	1 163 576	- 1 356 424
Impôts, taxes & versements assimilés	5 144 344	5 019 000	5 148 298	129 298
Salaires & traitements	44 588 753	42 565 000	43 232 585	667 585
Charges sociales	21 908 471	21 432 000	22 414 209	982 209
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	-	-
Sur immos :dotation aux amortissements	103 583	120 000	108 699	- 11 301
Sur immobilisations :dotation aux provisions	-	-	-	-
Sur actif circulant : dotation aux provisions	-	-	7 294	7 294
Pour risques & charges : dotation provisions	12 548 297	268 000	7 459 442	7 191 442
Autres charges	340 965	-	149 418	149 418
Contributions versées aux services	-	-	-	-
SOUS- TOTAL B	86 379 087	71 924 000	79 683 521	7 759 521
TOTAL (A+B) = I	123 829 083	109 458 000	117 363 635	7 905 635
Q/parts de résultat sur opér. faites en commun (II)	-	-	-	-
Charges financières :				
Dotations aux amortissements & provisions	5 037	-	3 115	3 115
Intérêts & charges assimilées	-	7 000	8 315	1 315
Différence négative de change	5	-	-	-
Charges nettes s/cession de valeurs mobilières de plac.	-	-	-	-
TOTAL III	5 042	7 000	11 430	4 430
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	72 981	-	20 243	20 243
Sur opérations en capital	8 764	-	6 723	6 723
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	-	-
TOTAL IV	81 745	-	26 965	26 965
Impôts sur les bénéfices (V)	9 110	2 000	28 175	26 175
Total des charges (I+II+III+IV+V)	123 924 981	109 467 000	117 430 207	7 963 205
Solde créditeur - bénéfice	-	104 000	-	- 104 000
TOTAL GENERAL	123 924 981	109 571 000	117 430 208	7 859 205

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

FONCTIONNEMENT-PRODUITS

PRODUITS	Budget exécuté Année N-1 (A) 2022	Budget voté Année N (B) 2023	Budget exécuté Année N (C) 2023	Différence (D) = (C) - (B)
Produits d'exploitation				
TFC	43 428 317	43 611 000	43 166 184	444 816
Ventes de marchandises	152 515	-	46 575	46 575
Production vendue (biens & services)(a)	552 672	388 000	257 774	130 226
			-	
Sous-total (B)- Montant net du chiffre d'affaires(b) dont à l'exportation :	400 157	388 000	211 199	176 801
			-	
Production stockée(c)			-	
Production immobilisée			-	
Ressources origine publique & subv exploit.	575 917	292 000	365 470	73 470
Reprises s/provisions(& amort.)	12 108 643	368 000	7 370 002	7 002 002
Transfert de charges	66 892 556	64 903 000	65 662 317	759 317
Autres produits	139 867		362 064	362 064
Contributions reçues des autres services				
Sous-total (C)	79 716 983	65 563 000	73 759 853	8 196 853
TOTAL (A+B+C) = I	123 545 457	109 562 000	117 137 237	7 575 237
Q/parts de résultat sur opér.faites en commun(II)				
Produits financiers				
de participation (2)	1 020	-	848	848
autres val.mobilières & créances de l'actif immob(2)	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés(2)	-	-	-	-
Reprises sur provisions	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-
Produits nets de cessions valeurs mob.de placement	7 639	9 000	106 664	97 664
TOTAL III	8 659	9 000	107 512	98 512
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	58	-	20 109	20 109
Cessions d'éléments d'actif *	-	-	-	-
Quote-part subv d'invest virées au résultat *	-	-	-	-
Autres produits exceptionnels *	-	-	-	-
Sur opérations en capital	6 732	-	1 285	1 285
Reprises sur provisions	-	-	-	-
Transferts de charges	66 360	-	-	-
TOTAL IV	73 150	-	21 394	21 394
Total des produits (I+II+III+IV)	123 627 266	109 571 000	117 266 143	7 695 143
RESULTAT - Perte	297 714	-	164 064	164 064
TOTAL GENERAL	123 924 981	109 571 000	117 430 208	7 859 207
* anciennement groupés sous Opérations en capital (775+777+778)				

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Stabilité de la TFC

Le montant nationale de TFC est resté stable (525M€) entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023.

Augmentation du point au 1^{er} décembre 2023

Les Négociations Annuelles Obligatoires ont abouti à une revalorisation du point d'indice de 1.7% avec un effet au 1^{er} décembre 2023.

Poursuite du plan de mutualisation de la fonction SI (Systèmes d'information)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les dépenses régionales de la fonction SI ainsi que le salaire de son Directeur sont centralisés à la CCIR. Ceci permet l'accélération de la mutualisation des services rendues par la Direction des SI au sein du réseau des CCI de la région.

Provision pour Risques et Charges

La CCIR a décidé en 2017 d'adhérer à un GIP dont l'activité lui semblait utile pour développer l'économie régionale. La convention constitutive engageait la CCIR à verser deux contributions de 500 000 € chacune, au titre respectivement des exercices 2018 et 2019.

Par délibération en date du 18 mai 2022, l'assemblée générale du GIP a pris en considération la volonté de la CCIR de se retirer de cette structure et approuvé son exclusion, à la suite de deux courriers adressés par la CCIR et datés du 25 novembre 2020 et du 28 avril 2021. L'organe délibérant du GIP a également adopté la modification de la convention constitutive découlant de ce retrait. Depuis cette échéance et tout à fait logiquement, la CCIR n'a été convoquée à aucun conseil d'administration ni assemblée générale au cours des années suivantes.

Au cours des années suivantes, c'est-à-dire 2020, 2021 et 2022, la situation financière du GIP s'est dégradée. Le Préfet a pris le 1^{er} mars 2024 un arrêté préfectoral de dissolution du GIP F1 et le conseil d'administration du 21 mars 2024 a désigné un liquidateur.

Un audit de la situation financière a été effectué par un cabinet indépendant dont les conclusions ont été rendues en date du 18 janvier 2024, et qui fixe les contributions probables de chacune des parties prenantes à l'issue de la liquidation. Un montant de 768 000€ pour la CCIR a été déterminé.

Conformément aux règles et méthodes comptables relatives aux provisions pour risques et charges, il est constitué une provision pour risques et charges complémentaire de 268 000 € au 31/12/2023 (s'ajoutant au montant de 500 000 € comptabilisé au 31/12/2022).

AUTRES ELEMENTS

Point sur la prise en charge des indemnités chômage des collaborateurs

- L'article 52 de la loi « PACTE » a modifié l'article L 5424-5-1 du code du travail qui permet dorénavant aux CCI, si elles le souhaitent, d'adhérer de manière irrévocable à l'assurance chômage. Ainsi, la CCIR a signé une convention d'adhésion irrévocable avec Pôle Emploi qui prend effet au 1^{er} avril 2020.

En contrepartie de cette adhésion, la CCIR s'acquitte :

- de la cotisation chômage 4,05% des salaires bruts limités à quatre plafonds de la Sécurité Sociale,
- de la contribution spécifique de 0,2% sur la même base que ci-dessus jusqu'au 31 mars 2022.

Pour autant, la CCIR continue à verser les indemnités et cotisations retraite des « anciens » chômeurs comme précisé ci-dessous.

Pour rappel, les conditions de l'assurance chômage des collaborateurs des CCI ont changé à compter du 1^{er} janvier 2019. En substance, les dispositions nouvelles replacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de ses adhérents. Ces dispositions ont pour conséquence de supprimer la cotisation que versent actuellement les adhérents pour lui substituer :

- D'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance
- D'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention, suivant le tarif public en vigueur (actuellement 82,30 € pour l'ouverture d'un nouveau dossier et 6,67 € par actualisation mensuelle des allocataires).

La CMAC assure pour sa part, sur les réserves disponibles, la totalité des coûts d'adhésion obligatoire de ses adhérents à Pôle Emploi, l'avance en fond de roulement (2 mois d'indemnisation) et l'avance sur frais de gestion (1% de l'indemnisation annuelle), les coûts de transfert et de reprise des dossiers allocataires, ainsi que des coûts de gestion courante de l'association pour les missions lui revenant en exécution de la convention (trésorerie, contrôle et refacturation aux adhérents, états nominatifs et comptables mensuels, déclarations aux caisses de retraite, etc.).

Afin de prendre en compte ce risque, il a été constitué fin 2023 une **provision de 2.581 K€** correspondant aux **indemnités chômage et cotisations de retraite**, dont 280 K€ pour le personnel historique de la CCIR et 2.301 K€ pour le personnel détaché des CCIT et dont la contrepartie se situe en immobilisation financière.

La population des bénéficiaires d'indemnités chômage est communiquée par Pôle emploi à la CMAC. Cette extraction nécessitant un délai de 15 jours et les délais de clôture des différentes CCI ne pouvant être décalés, il a été décidé de réaliser le calcul de la provision sur la base d'une extraction des indemnités jusqu'au 30/11/2023.

La population évaluée est segmentée de la façon suivante :

- Les personnes inscrites et indemnisées à la date de calcul :
 - Les personnes ayant des droits non déçus.
 - Par prudence nous provisionnons également les personnes ayant été indemnisées et ayant épuisé leurs droits après l'âge de soudure : elles ont potentiellement le droit à un maintien jusqu'à la retraite à taux plein mais n'ont pas encore fait la demande. Sont en revanche exclus de cette population les allocataires identifiés par la CMAC, en lien avec ses adhérents, comme ayant bénéficié d'une CCART spécifique.
- Les personnes inscrites et n'étant pas ou plus indemnisées (de moins de 6 ans), mais pouvant l'être, car elles disposent toujours de droits. Les critères retenus, conformément à la réglementation, sont les suivants :
 - Les personnes n'étant plus indemnisées pour une cause différente du décès, jusqu'à épuisement du droit ou du départ à la retraite (à l'exception des personnes âgées de plus de 62 ans dont la dernière indemnisation remonte à plus de 6 mois de la date de calcul).
 - Comme dans la partie précédente, nous provisionnons les personnes ayant des droits non déçus.
- Les personnes identifiées dont le dossier n'a pas encore été déposé ou est en cours d'instruction au 30/11/2023 mais non mis en paiement,
- Les fins de contrat CDD et les ruptures de contrat à durée indéterminée dont l'échéance est connue à fin 2023 et dont la durée totale des contrats respecte la durée minimale d'affiliation requise et n'ayant pas donné une indemnisation au maximum dans les 3 dernières années.

Impact de la nouvelle convention collective sur le calcul de la provision relative aux indemnités retraite

La convention collective signée le 25 janvier 2023 et entrant en application le 4 avril 2023 a régi les droits et personnels de droit privé des CCI. Le montant des indemnités retraite pour ces personnels est défini comme suit :

Ancienneté	Montant
≥ 5 ans et < 10 ans	1 mois de salaire
≥ 10 ans et < 15 ans	2 mois de salaire
≥ 15 ans et < 20 ans	3 mois de salaire

≥ 20 ans et < 25 ans	4 mois de salaire
≥ 25 ans et < 30 ans	5 mois de salaire
≥ 30 ans	6 mois de salaire

Ces dispositions étant plus favorables que celles des personnels de droit public, il est probable que le changement de statut soit demandé. Cependant, et compte tenu du peu de recul et en l'absence de prise de position de CCI France, nous avons inclus dans la provision IDR le calcul le plus favorable pour les agents statutaires liquidant leur retraite en 2024.

Cette provision majore la provision de 127K€ sans impact concernant la CCIR.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Récupération taxe sur les salaires sur exercices antérieurs

Deux réclamations ont été adressées au service des impôts relatives à la récupération de taxe sur les salaires pour la CCI du Pays d'Arles et la CCIR respectivement pour les montants suivants :

	CCI PA	CCIR
2020	5 205 €	90 217 €
2021	4 938 €	35 480 €
2022	7 717 €	22 762 €

Livraison d'une partie des locaux rénovés de la CCIR

Une partie des locaux rénovés de la CCIR (775m2 sur 1600m2) ont été réceptionnés le 23 février 2024. Ils font l'objet d'un bail de 9 ans avec la société WTC SA avec un prise d'effet au 1^{er} avril 2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement comptable de l'ANC (PCG, art. 833-2/1, art. 832-2/1).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La Chambre a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que la circulaire 1111 du 30 mars 1992 applicable aux Chambres de Commerce.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des Immobilisations

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	551 434		90 163
TOTAL	551 434	-	90 163
Constructions sur sol propre	2 698 889		-
Installations générales agencements aménagements des constructions	973 819		-
Matériel de transport	-		2 299
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	665 904		24 675
immobilisations corporelles encours	40 000		1 148 638
TOTAL	4 378 612	-	26 975
Titres participations	233 830		-
Prêts, autres immobilisations financières	10 661 746		-
TOTAL	10 895 576	-	-
TOTAL GENERAL	15 825 622	-	117 137

	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Sorties/Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		-	641 597	
TOTAL	-	-	641 597	-
Construction sur sol propre	-	-	2 698 889	-
Installations générales agencements aménagements des constructions	-	971 244	2 575	-
Matériel de transport	-	-	2 299	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	-	429 998	260 581	-
immobilisations corporelles encours	-	-	1 188 638	-
TOTAL	-	1 401 242	4 152 983	-
Titres participations	-	-	233 830	-
Prêts, autres immobilisations financières	-	586 845	10 074 901	-
TOTAL	-	586 845	10 308 731	-
TOTAL GENERAL	-	1 988 087	15 103 312	-

*Autres immobilisations financières : Dont 10 016 020 € comptabilisées au titre de la neutralisation des provisions et passifs sociaux des CCIT.

Etat des Amortissements

Etat des Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	549 232	11 321	-	560 553
TOTAL	549 232	11 321	-	560 553
Construction sur sol propre	2 078 916	57 085	-	2 136 002
Installations générales agencements aménagements des constructions	967 194	1 118	965 736	2 575
Matériel de transport	-	46	-	46
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	572 427	39 128	428 783	182 773
TOTAL	3 618 537	97 377	1 394 519	2 321 396
TOTAL GENERAL	4 167 769	108 698	1 394 519	2 881 949

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 321	-	-	-	-
TOTAL	11 321	-	-	-	-
Construction sur sol propre	57 085	-	-	-	-
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 118	-	-	-	-
Matériel de transport	46	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 128	-	-	-	-
TOTAL	97 377	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	108 698	-	-	-	-

Etat des provisions

Etat des Provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	257 870	-	-	13 970	243 900
Indemnités d'ancienneté et de fin de carrière	7 003 766	910 329	73 070	-	7 841 025
Chômage et retraite	3 425 823	2 580 723	3 425 823	-	2 580 723
Renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 240 894	268 000	402 856	333 058	772 980
TOTAL	11 928 352	3 759 052	3 901 748	347 028	11 438 628

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pour titres de participation	177 755	3 115	-	-	180 870
Pour comptes clients	13 422	4 724	-	-	18 146
TOTAL	191 177	7 839	-	-	199 016

TOTAL GENERAL	12 119 529	3 766 891	3 901 748	347 028	11 637 644
----------------------	-------------------	------------------	------------------	----------------	-------------------

dont dotations et reprises					
- d'exploitations		3 763 776	3 901 748	-	
- exceptionnelles			-	-	
- Financières		3 115	-	-	

Une provision de 7.841 K€ correspond aux indemnités de départ à la retraite et indemnités d'ancienneté, dont 454 K€ pour le personnel historique de la CCIR et 7.387 K€ pour le personnel détaché des CCIT et dont la contrepartie se situe en immobilisation financière.

Cette provision a été calculée par un actuair en utilisant la « méthode des Unités de Crédit Projetées » et en prenant pour hypothèses les données suivantes :

3.1 Hypothèses économiques

Date d'évaluation	31/12/2022	31/12/2023
Taux d'actualisation :	3,75%	3,20%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de progression des rémunérations :	2,50%	2,50%
Dont valeur du point CCI	1,00%	1,00%
Taux de charges sociales :	63,0 % CA / 62,0% NC	63,0 % CA / 62,0% NC
Valeur du point CCI à la date de calcul	4,829 €	4,911 €

3.2 Hypothèses démographiques

Date d'évaluation	31/12/2022	31/12/2023
Type de départ en retraite :	100% Départ volontaire du salarié	100% Départ volontaire du salarié
Age de départ en retraite :	Tx Plein CNAV conditions 2013	Tx Plein CNAV conditions 2023 yc carrières longues
Age de début de carrière :		
• Cadres	23 ans	23 ans
• Non Cadres	21 ans	21 ans
Table de mortalité :	INSEE TD/TV 16-18	INSEE TD/TV 17-19
Option choix du statut privé pour les agents statutaires	N/A	Uniquement pour ceux qui liquident leur retraite en 2024
Loi de mobilité :		

Age	Cadres	Non Cadres	Cadres	Non Cadres
Jusqu'à 29 ans	11,00%	8,00%	11,00%	8,00%
de 30 à 34 ans	10,00%	5,70%	10,00%	5,70%
de 35 à 39 ans	5,50%	5,70%	5,50%	5,70%
de 40 à 44 ans	2,20%	3,60%	2,20%	3,60%
de 45 à 49 ans	1,80%	3,60%	1,80%	3,60%
de 50 à 54 ans	1,60%	1,00%	1,60%	1,00%
de 55 à 59 ans	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
59 ans et plus	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Une provision de 244 K€ correspond aux litiges pour le personnel détaché des CCIT et dont la contrepartie se situe en immobilisation financière.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des Echéances des Créances et des Dettes

<i>Etat des créances</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Prêts	58 732	-	58 732
TOTAL	58 732	-	58 732
Clients et comptes rattachés	489 547	489 547	-
Avances et acomptes versés sur commandes	42 575	42 575	-
Autres créances clients	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	149 464	149 464	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	69 445	69 445	-
Divers état et autres collectivités publiques	13 451 952	13 451 952	-
Charges constatées d'avance	265 064	265 064	-
TOTAL	14 468 047	14 468 047	-
TOTAL GENERAL	14 526 778	14 468 047	58 732

<i>Etat des dettes</i>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus d'un an à l'origine	1 000 000	-	500 000	500 000
Emprunts et dettes financières divers	8 315	8 315	-	-
Avances et acompte reçus sur commande encours	71 653	71 653	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 800 498	1 800 498	-	-
Personnel et comptes rattachés	8 423 094	8 423 094	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 766 876	8 766 876	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	83 533	83 533	-	-
Autres impôts taxes assimilés	1 531 198	1 531 198	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45 294	45 294	-	-
Autres dettes	1 923 479	1 923 479	-	-
Produits constatés d'avance	618 105	618 105	-	-
TOTAL	24 272 045	23 272 045	-	-
Emprunts remboursés en cours d'année	-	-	-	-

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

<i>Catégorie</i>	Mode	Durée
Construction (structure)	Linéaire	40 ans
Construction (ascenseurs)	Linéaire	15 ans
Construction (autres)	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Véhicules automobiles	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Licences	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été comptabilisés au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Titres de Participation

<i>Entités</i>	Capital	Dernier exercice connu	Résultat du dernier l'exercice	% Capital détenu	Brut au 31.12.2023	Provision au 31.12.2023
BAS RHONE LANGUEDOC	29 588 779	2022	2 529 363	0,005%	1 585	-
CNR	5 488 164	2019	92 500 000	0,003%	152	-
CCI.FR	474 117	nc	nc	-	132	132
WORLD TRADE CENTER (ex SOMECCIN)	1 484 874	2022	- 436 604	0,564%	36 588	29 960
SA IAD	3 739 087	31/03/2022	- 91 740	5,198%	194 373	150 778
IRFEDD	49 240	2022	3 488	2,031%	1 000	-
				TOTAL	233 830	180 870

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs immobilières de placement

Les valeurs immobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

<i>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</i>	Montant
Créances clients	245 556
Créances fiscales et sociales	196 929
Autres créances	12 599 493
TOTAL	13 041 978

Charges à payer

Charges à payer

<i>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</i>	Montant
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	8 315
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 599 362
Dettes fiscales et sociales	14 297 863
Autres dettes	703 889
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
TOTAL	16 609 429

Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance

<i>Charges constatées d'avance</i>	Montant
Charges d'exploitation	265 064
TOTAL	265 064

<i>Produits constatés d'avance</i>	Montant
Produits d'exploitation	618 105
TOTAL	618 105

Au titre de chacune des conventions nées au cours de l'exercice, et se poursuivant sur l'exercice suivant, un compte « 487 Produits constatés d'avance » est utilisé pour faire état des travaux financés et non utilisés. Ces comptes sont ensuite extournés au 1^{er} jour de l'exercice suivant.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

Produits Exploitations

<i>Produits</i>	Montant
TCCI	43 166 184
Ccir	5 486 069
Ccit	37 680 115
Subventions	365 470
Etat	50 000
Etat CUI	-
Région	1 146
Europe	183 474
Ademe	-
Cci	6 579
Autres	137 429
Produits issus du chiffre d'affaires	211 199
Reprises Provisions	7 370 002
Indemnité fin de carrière	32 216
Indemnité fin de carrière neutralisation Cci	754 817
Risques et charges	749 884
Risques et charges neutralisation Cci	-
Chômage et Retraite	3 425 823
Chômage et Retraite neutralisation Cci	2 300 615
Alloc.ancienneté	40 853
Alloc.ancienneté neutralisation Cci	63 224
Clients	2 570
Transferts de charges	65 662 317
Taxe Apprentissage	-
Autres Produits	362 064
TOTAL	117 137 237

Transferts de charges

Transferts de Charges d'exploitation

<i>MISE A DISPOSITION PERSONNEL CCI</i>	Montant
Salaires et charges sociales	65 560 096
Reprises Provisions (CP/CET)	-
TOTAL	65 560 096

<i>PERSONNEL CCIR</i>	Montant
Charges de personnel CCIR	102 221
TOTAL	102 221

<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>	Montant
Refacturation aux CCIT	-

TOTAL	65 662 317
--------------	-------------------

TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES MAD

CCI ALPES DE HAUTE-PROVENCE	2 742 180
CCI HAUTES-ALPES	1 858 335
CCI NICE COTE D'AZUR	21 428 172
CCI DU VAR	8 953 198
CCI MARSEILLE-PROVENCE	20 080 278
CCI DU PAYS D'ARLES	2 769 038
CCI DE VAUCLUSE	7 728 895

TOTAL	65 560 096
--------------	-------------------

Charges d'exploitation

Les Reversements aux CCIT sont stables par rapport à 2022.

Le reste des charges d'exploitation d'un montant de 79 684 K€ sont en baisse en raison de moindres dotations aux provisions pour risques et charges par rapport à 2022.

Résultat exceptionnel

Produits et Charges Exceptionnels

<i>Produits</i>	Montant
Client	-
Subventions	-
Salaires et Organismes Sociaux	20 109
Transfert de charges	-
Cession Actif	1 285
Autres	-
TOTAL	21 394

<i>Charges</i>	Montant
Frais Professionnels	-
Fournisseurs	-
Subventions	-
Salaires et Organismes Sociaux	20 243
Etat	-
Cession Actif	6 723
TOTAL	26 965

Impôt Société

Impôt Société

<i>Impôt société</i>	Montant
Année 2023	28 175
TOTAL	28 175

L'impôt société correspond à la fiscalisation des intérêts sur livrets, des dividendes et des locations de parking et de locaux.

Engagements hors bilan

NEANT

Effectifs 31/12/2023

ETP dits 'théoriques' hors CDDU : 914